

# Projet-pilote : appel à candidature pour la mise en place de plateformes locales de rénovation énergétique

---

## 1. INTRODUCTION

La Wallonie veut encourager de façon proactive la rénovation énergétique des logements privés.

Malgré les différents outils existants actuellement en Wallonie, le taux de rénovation énergétique des logements est relativement faible. Il faut sans doute pointer les différentes difficultés administratives et techniques auxquelles le citoyen est confronté lors qu'il envisage la rénovation de son logement. Tout d'abord l'investissement de départ, le budget qu'il faut réunir est une des premières étapes de cette longue démarche que constitue la rénovation. La logistique des travaux et les aspects administratifs peuvent également générer des freins importants.

En ce qui concerne l'adéquation de la demande et l'offre proposée par les professionnels, la dispersion de petites interventions sur un grand nombre de bâtiments différents n'est pas un facteur attractif pour les professionnels du secteur. Dès lors, il est parfois compliqué pour le particulier de trouver une entreprise disponible rapidement.

Dans le cadre du programme POLLEC, de nombreuses collectivités se sont engagées à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire, en particulier sur le secteur du logement. Le développement de plateformes locales de rénovation énergétique à un niveau local peut donc contribuer à proposer des solutions aux obstacles précités.

## 2. OBJETIF

Le présent appel à projet-pilote a pour objectif le soutien au lancement de plateformes locales de rénovation énergétique.

**Le rôle de ces plateformes est d'accompagner une sélection de candidats rénovateurs lors de l'ensemble des étapes de leur projet (de la phase d'information et d'élaboration à la phase de réalisation des travaux).**

Les objectifs visés sont les suivants :

- Faciliter la rénovation des logements privés en rendant les outils wallons (existants ou en cours de développement) ainsi que les acteurs mis en place par la Wallonie, plus accessibles et connus par le plus grand nombre de citoyens.
- Mobiliser les acteurs locaux (citoyens, pouvoirs publics et entreprises).
- Favoriser le développement de l'emploi local.
- Favoriser une approche de rénovation globale du logement.
- Valider un modèle de financement pour la plateforme de rénovation du logement.
- Offrir des prix attractifs pour des audits et des travaux de rénovation énergétique de qualité grâce à un regroupement des moyens.
- Rencontrer les objectifs de la stratégie de rénovation wallonne.

- Mettre en œuvre les actions proposées dans les Plans d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat des communes wallonnes visant le secteur du logement.

### **3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

- L'appel à projets est ouvert à toute entité possédant un siège social en Wallonie.
- Compétences : l'entité doit démontrer qu'elle possède en son sein les compétences requises pour le développement d'une plateforme de rénovation locale :
- en listant les principaux services récemment effectués en lien avec la thématique de l'appel à projets ;
  - en fournissant les informations sur les titres d'étude ou des formations continues ou professionnelles du (des) responsable(s) de la mise en œuvre de la plateforme de rénovation.
- Respect des obligations fiscales, sociales et environnementales : l'entité doit fournir une déclaration démontrant qu'elle est en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de son activité et vis-à-vis des législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales.
- Critères géographiques :
- La ou les communes sur la(les)quelle(s) l'action sera menée doit(vent) faire partie du programme POLLEC ou avoir soumis un plan d'action en faveur de l'énergie durable à la Convention des Maires en dehors du programme POLLEC.
  - Une plateforme devra couvrir un territoire (une ou plusieurs communes) abritant au minimum 20.000 habitants.

### **4. TYPE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ENVISAGÉS ET NIVEAU DE PERFORMANCE À ATTEINDRE**

Les travaux de rénovation énergétique proposés par la plateforme promouvront une approche de rénovation globale (avec possibilité de travailler par phase). Ils encourageront les citoyens à rencontrer les objectifs de la stratégie de rénovation wallonne, à savoir atteindre une performance énergétique équivalente au label A, selon la méthode de certification PEB.

Les travaux devront être repris du scénario optimal de l'audit du logement conçu par un auditeur agréé PAE2 selon les priorités définies dans ce dernier.

Ainsi, les travaux envisagés doivent viser l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, les systèmes de production de chaleur idéalement verte, la ventilation et/ou le placement de panneaux solaires (photovoltaïques et/ou thermiques).

Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet-pilote devront être de qualité (matériaux, mise en œuvre, gestion des devis, suivi de chantier, service après-vente...) et être proposés à un coût cohérent avec le coût moyen des travaux de rénovation réalisés en Wallonie.

Les bâtiments concernés seront principalement des bâtiments âgés d'au moins 20 ans et peu ou pas isolés. Ils seront de type résidentiel unifamilial.

## 5. MODÈLE FINANCIER

Il est demandé aux plateformes candidates de proposer un modèle financier susceptible d'assurer le financement complémentaire durant la période de subvention et d'assurer la pérennité de l'action après la période de cofinancement par la Wallonie.

L'objectif étant qu'après la période test, les activités puissent perdurer et faire des émules dans les localités voisines.

Pour ce faire, plusieurs pistes peuvent être tentées et validées ou invalidées le cas échéant dans le courant de la période test subventionnée.

Pour le dépôt du projet, il est demandé de faire la démonstration d'une réflexion approfondie sur le sujet et de la poursuite des activités de la plateforme au-delà des deux années de subventionnement par les pouvoirs publics. Les participants sont invités à être créatifs en la matière et de présenter une solution équilibrée offrant de réelles possibilités d'avenir.

## 6. DESCRIPTION DE L'ACTION

Il sera demandé aux organismes sélectionnés de travailler sur les axes suivants :

### a) Mobilisation des professionnels du secteur de la rénovation énergétique

- Mobilisation des entreprises de rénovation énergétique
  - Mobilisation des entreprises visant à favoriser la qualité des travaux proposés et à faire en sorte que les travaux réalisés rencontrent les recommandations de l'audit PAE. La mobilisation s'effectuera selon des principes d'égalité, de non-discrimination et de transparence.
  - Proposition d'un protocole de sélection/garantie de qualité des entreprises notamment en veillant à ce que les entreprises « partenaires » soient en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de leur activité et les législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales.
- Mobilisation d'un(e)/des auditeur/trice(s) agréé(e)(s) PAE.

### b) Sensibilisation – communication

- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la plateforme aux bénéfices des travaux de rénovation énergétique (importance notamment de la communication sur les aspects financiers, le confort,...) et à l'objectif visé par la stratégie wallonne de rénovation énergétique (atteindre le label A).
- Communiquer autour du projet (définition du type de communication et des canaux, de la planification de la communication,..)

### c) Accompagnement des candidats rénovateurs

- Mobilisation des candidats rénovateurs à participer à la plateforme de rénovation en bonne collaboration avec le(s) pilote(s) du (des) PAED(C) au sein des communes partenaires.

- Soutien administratif sur l'ensemble du dossier des candidats rénovateurs, y compris les demandes de primes ou de financement.
- Accompagnement des candidats rénovateurs dans la réalisation des travaux recommandés dans l'audit, notamment dans l'importance de suivre le phasage proposé dans l'audit afin que la cohérence globale de la rénovation soit maintenue tout au long du processus de rénovation, y compris les informations sur le retour sur investissement des travaux et les économies d'énergie et financières.
- Proposition d'informations économiques et de conseils techniques permettant aux candidats rénovateurs d'orienter leur décision et de passer à l'action (ex. analyse de l'adéquation des travaux repris dans les devis au regard des conclusions de l'audit énergétique, prix moyens du marché pour les travaux envisagés,...).

**d) Proposition de solutions de financement pour les candidats rénovateurs**

- Analyse des opportunités de financement en fonction de la situation financière des candidats rénovateurs (écopack, rénopack, prêt bancaire, aides et subsides divers, solutions de financement alternatif,...).

**e) Dissémination et bonnes pratiques ;**

- Recueil du témoignage des candidats rénovateurs suite aux travaux d'isolation en vue de faire connaître leur expérience positive ou négative afin d'améliorer l'action et de mobiliser des nouveaux candidats rénovateurs.
- Communication via différents canaux/supports sur les résultats du projet, répertorier les différentes actions de sensibilisation et réaliser une analyse afin de déterminer les canaux les plus appropriés et supports.
- Monitoring des données qualitatives (ex. photos) et quantitatives (nombre de logements rénovés, niveau de performance énergétique atteint après travaux, type de travaux réalisés, montant des travaux réalisés, type de financement choisi, variété des publics ciblés et des logements visés,...) de l'exercice.
- Proposition de contenu pouvant être valorisé par les outils de communication de la DGO4 énergie

**f) Proposition d'un modèle de financement pour le développement de la plateforme de rénovation permettant de la faire perdurer au-delà de la durée de la subvention et de dupliquer l'expérience ;**

## **7. DURÉE DU PROJET**

Le projet débutera au premier trimestre 2019 et s'étendra sur une durée de 24 mois.

## **8. BUDGET**

Le budget maximal de l'appel à candidature est de 194.000 €. Nous nous attendons à sélectionner entre 6 et 8 propositions. Sur base du budget disponible et de l'évaluation des propositions, le montant de la subvention s'échelonne entre 24.250 € et 30.000 €.

Le subside est accordé pour couvrir un maximum de 50% du coût des frais de personnel assigné au projet-pilote et est plafonné au montant qui sera défini dans l'arrêté ministériel de subvention. Le subside peut également participer au financement de la campagne de communication et des frais de déplacements à hauteur de maximum 25 % du montant total de la subvention.

## **9. OBJECTIF À ATTEINDRE**

L'objectif à atteindre au terme de la subvention sera exprimé en nombre de logements rénovés. Des objectifs intermédiaires de suivi seront également définis sur base d'autres indicateurs (ex. nombre de candidats rénovateurs mobilisés, nombre d'audit,...).

Le candidat fixe ses objectifs ainsi que les indicateurs intermédiaires dans le formulaire de candidature. Ceux-ci doivent être réalistes sans être modestes.

Le candidat devra également préciser quelle part de l'objectif prévu dans le ou les Plan(s) d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat des communes concernées, l'action menée dans le cadre de la subvention, permettra de remplir.

L'objectif et les indicateurs fixés feront parties des critères d'évaluation.

## **10. LIBÉRATION DE LA SUBVENTION**

Fonds de roulement : 50 % de la subvention.

Année 1 : 30 % de la subvention.

Année 2 : Solde.

Les tranches seront liquidées suite à l'approbation par le Comité d'Accompagnement des rapports d'activités annuels.

## **11. COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT**

Les candidats seront amenés à présenter l'état d'avancement du projet lors du Comité d'Accompagnement rassemblant l'ensemble des candidats sélectionnés. Ce comité se tiendra tous les 6 mois.

Le Comité d'Accompagnement sera constitué de :

- 1 ou plusieurs représentant(s) de l'AwAC
- 1 ou plusieurs représentant(s) de la DGO4
- 1 ou plusieurs représentant(s) du Cabinet du Ministre de l'Énergie
- 1 ou plusieurs représentant(s) du Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux

## 12. PUBLICATION DE L'APPEL

Le présent appel sera publié sur le site Énergie du Service public de Wallonie et via les différents canaux de communication de la DGO4-Département de l'énergie. Les questions seront posées par email ou par téléphone.

## 13. DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Le formulaire complété devra être envoyé, sous format informatique, le **8 novembre 2018** à 18h au plus tard au Département de l'Énergie et du Bâtiment Durable aux adresses suivantes : [sara.piccirilli@spw.wallonie.be](mailto:sara.piccirilli@spw.wallonie.be) et [conventiondesmaires@spw.wallonie.be](mailto:conventiondesmaires@spw.wallonie.be)  
Un message électronique de réception sera envoyé à l'expéditeur.

## 14. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un collège d'experts interne à l'administration analysera l'ensemble des candidatures et sélectionnera un maximum de 8 candidatures suivant les critères d'évaluation repris au point 15 du présent document.

## 15. CRITÈRES D'ÉVALUATION : /120

- Ambition des objectifs fixés au regard du territoire ciblé /20
- Qualité du modèle de mobilisation des professionnels de la rénovation /20
- Pertinence des moyens de communication proposés envers les candidats rénovateurs /20
- Qualité de l'accompagnement technique et administratif proposé aux candidats rénovateurs /20
- Qualité de l'accompagnement proposé aux candidats rénovateurs dans le choix du financement des travaux envisagés/20
- Qualité du modèle financier proposé pour la plateforme /20

## 16. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats de l'évaluation seront communiqués par courrier aux candidats dès notification positive du Ministre en décembre 2018.

## 17. CONTACT

Pour toutes questions concernant le présent appel, vous pouvez prendre contact avec **Madame Sara Piccirilli** - 081/48.63.41 [sara.piccirilli@spw.wallonie.be](mailto:sara.piccirilli@spw.wallonie.be)  
DGO4 – Département de l'Énergie et du Bâtiment durable  
Direction de la Promotion de l'Énergie durable  
Rue des Brigades d'Irlande 1,  
5100 JAMBES